

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 18 novembre 2014

Délibération n° 2014 - 18/11/2014 - 11

Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'Université de Bourgogne

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 21 pour (unanimité) :

l'approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'Université de Bourgogne suivants :

Pôle ou service instructeur : PAJI

N°	Contractant / Composante / Laboratoire / Nom du porteur et équipe de recherche	Date d'arrivée	Partenaires Financeurs	Objet	Montant de la subvention	Informations complémentaires
6043	Campus d'Auxerre	7/10/14	Ville d'Auxerre	Avenant n°2 à la convention signée le 1 ^{er} mars 2011. Revalorisation de l'aide financière accordée aux convives salariés du site universitaire d'Auxerre à compter du 1 ^{er} janvier 2014	1.21 euros par repas	Aide réservée aux salariés dont l'Indice majoré ne dépasse pas 465
6056	UFR SVTE	14/10/14	INRA et AGROSUP	Convention financière tripartite pour mutualisation des moyens du GIS Agrale Appel à cotisation pour 2015	5000 euros	Même montant pour chaque membre fondateur

Pôle ou service instructeur : Recherche

N°	Contractant / Composante / Laboratoire / Nom du porteur et équipe de recherche	Date d'arrivée	Partenaires Financeurs	Objet	Montant de la subvention	Informations complémentaires
2014-0428	Bio-PeroxIL	06/10/2014	INRA	Convention d'accueil : Mme Amira ZARROUK	1 218,00 € TTC	Signature Président : 01/10/2014
2014-0457	Le2i	22/10/2014	CNRS, SATT GRAND EST	Prestation : "Projet ANR TEXTELSEM"	100 000,00 € TTC	Signature Président : 05/11/2014
2014-0467	PAM	29/10/2014	AgroSup Dijon	Reversement	11 500,00 € net de taxes	Signature Président : 04/11/2014

Dijon, le 19 novembre 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement